

Valence, le 30 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES : CONDITIONS DE CIRCULATION À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2023

À partir du 5 septembre 2023, les conditions de circulation sur l'avenue de Romans à l'approche de la zone des Couleurs vont être modifiées.

BASCULE DES VOIES DE CIRCULATION SUR L'AVENUE DE ROMANS

Depuis le 9 mars, les usagers circulaient sur les voies situées côté sud de l'avenue de Romans. À compter du 5 septembre et du démarrage de l'étape n°7, les usagers circuleront sur les voies situées au nord, pour permettre la poursuite des travaux au sud.



INTERVENTION NOCTURNE LE 4 SEPTEMBRE

Afin de mettre en place le balisage nécessaire à cette nouvelle configuration, l'extrémité de l'avenue de Romans sera entièrement fermée la nuit du lundi 4 au mardi 5 septembre.

Une déviation par la place Pierre Lubat et le chemin du Chantre sera mise en place.



NATURE DES TRAVAUX À VENIR

À partir de septembre, un bassin d'assainissement va être réalisé côté sud de l'avenue de Romans. Un nouveau giratoire connectera la future bretelle de sortie de la RN7 nord, l'avenue de Romans, la rue André Boule et la bretelle d'insertion vers la RN7 sud. L'avenue de Romans fera l'objet d'un reprofilage, nécessaire pour passer sous l'ouvrage d'art n°2 et rejoindre à terme le giratoire du Chantre.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour être informés de l'actualité du chantier et de l'avancement des travaux pendant toute la durée de l'opération, les riverains, usagers et commerçants peuvent consulter le site internet www.carrefourdescouleurs.fr. Ils peuvent également s'inscrire au [système d'alerte](#) pour recevoir une notification par mail à chaque nouvelle actualité.

L'aménagement du carrefour des Couleures est cofinancé par l'État (64,3%), le conseil départemental de la Drôme (34,3%) et Valence Romans agglomération (1,4%).

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service de l'État en région, assure la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.